

Extrait du registre aux délibérations du Conseil

**Présents**

Gérardine Bastin, *Présidente* ;  
Marc Dumont, Tania Dekens, Carine Liekendael, Anna Rabatti, Pascal Paul Duquesne, Nathalie Tielens, Pascal Verheye, Didier-Charles van Merris, Natalie Rasson, Khalid El Jaidi El Qazouy, *Membres* ;  
Pascal Debouvere, *Collaborateur/Collaboratrice* ;  
Didier Rozen, *Secrétaire général temporaire*.

**Excusés**

Aicha Daoudi, Maria Etelvina Delgado Fernandez, *Membres*.

**Séance du 22.03.22**

---

**#Objet : Note d'orientation 2022-2024 - Plan financier 2022-2024 - Plan de gestion 2022-2024 - Budget 2022 - Note politique générale 2022 - Rapport relatif aux synergies et économies d'échelle #**

---

**LE CONSEIL,**

Vu la loi du 08.07.1976 organique des C.P.A.S. et en particulier les articles 88, § 1er et 112bis ;

Vu l'arrêté du 26.10.1995 du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune portant règlement général de la comptabilité des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la circulaire du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale du 29.05.2019 relative à la transmission au Collège réuni des actes des C.P.A.S. en vue de l'exercice de la tutelle administrative ;

Vu la note d'orientation 2022-2024, le plan financier 2022-2024, le plan de gestion 2022-2024, le budget 2022, la note politique générale 2022 et le rapport relatif aux synergies et économies d'échelle, élaborés par Monsieur Didier ROZEN, Secrétaire général temporaire ;

Vu l'avis favorable, sur la note d'orientation 2022-2024, le plan financier 2022-2024, le plan de gestion 2022-2024, le budget 2022, la note politique générale 2022 et le rapport relatif aux synergies et économies d'échelle, du Comité de concertation du 23.02.2022 ;

Vu l'avis du Groupe technique du 02.03.2022;

Vu l'avis positif sur l'avant-projet de budget 2022 du Comité de Direction du 03.03.2022 ;

Vu l'avis favorable du Comité d'accompagnement du 07.03.2022;

Sur la proposition du Bureau permanent ;

Oùï le Secrétaire général temporaire en ses explications ;

DECIDE :

**Article 1**

La note d'orientation 2022-2024, le plan financier 2022-2024, le plan de gestion 2022-2024, le budget 2022, la note politique générale 2022 et le rapport relatif aux synergies et économies d'échelle, sont arrêtés.

Le Conseil approuve le point.  
11 votants : 8 votes positifs, 3 abstentions.

POUR LE CONSEIL

Le Secrétaire général temporaire,  
(Sé) Didier Rozen

La Présidente,  
(Sé) Gérardine Bastin

POUR EXTRAIT CONFORME  
Molenbeek, le 23 mars 2022

Le Secrétaire général temporaire,

La Présidente,

Didier Rozen

Gérardine Bastin

